



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège
Geneviève
de Gaulle-Anthonioz
académie
Orléans-Tours

Les Bordes, 31 mars 2016

Aux parents d'élèves du collège
Geneviève De Gaulle-Anthonioz

Objet : Réforme du collège et orientations pédagogiques du collège GDGA à la rentrée 2016

Collège
Geneviève De Gaulle-
Anthonioz

Madame, Monsieur,

Le Principal

T 02 38 29 15 16

F 02 38 29 15 25

ce.0451608d

@ac-orleans-tours.fr

30 rue du Château d'eau
45460 LES BORDES

Site internet:
<http://clg-anthonioz-les-bordes.tice.ac-orleans-tours.fr/eval>

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 apportera des évolutions dans les collèges français.

A la **rentrée 2016**, seront mis en application un nouveau socle commun de connaissances de compétences et de culture, de nouveaux programmes de cycle et une nouvelle organisation des enseignements.

Comme annoncé dans un précédent courrier, voici des informations sur les changements en cours. Dans la première partie, je vous présente les textes officiels et dans la seconde, les choix et orientations pédagogiques de notre collège à ce moment de l'année.

I. Les textes officiels

❖ **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture** couvre la période de la scolarité obligatoire, c'est-à-dire de six à seize ans.

Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune.

Il est constitué de cinq domaines :

1. **Les langages pour penser et communiquer**
2. **Les méthodes et outils pour apprendre,**
3. **La formation de la personne et du citoyen,**
4. **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
5. **Les représentations du monde et l'activité humaine**

➤ **Les langages pour penser et communiquer** : ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps.

➤ **Les méthodes et outils pour apprendre** : ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages.

➤ **La formation de la personne et du citoyen** : ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles.

➤ **Les systèmes naturels et les systèmes techniques** : ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers, autant les phénomènes naturels que les techniques développées par les humains. Il vise à

développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes.

➤ **Les représentations du monde et l'activité humaine** : ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde social contemporain.

❖ **Des nouveaux Programmes**

2/5 ➤ **De nouveaux programmes entrent vigueur à tous les niveaux du collège**, à la rentrée 2016, établis pour atteindre les objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

➤ **Mise en place de parcours éducatifs**

- Le programme d'éducation civique est remplacé par le programme d'enseignement moral et civique (EMC), déjà en vigueur depuis la rentrée 2015. Ce programme constitue la base du **Parcours Citoyen** permettant de découvrir et de s'approprier les valeurs de la République.

Ce parcours doit favoriser l'engagement en favorisant la participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de l'environnement (s'impliquer dans des actions collectives). Il doit dispenser une éducation aux médias et à l'information : apprendre à lire, décrypter l'information et l'image ; aiguïser son esprit critique ; se forger une opinion.

- Le **Parcours Avenir**, est un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. Il est généralisé de la sixième à la terminale. Il aide l'élève à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle, et doit lui permettre de développer son sens de l'engagement et de l'initiative.

- Le **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. C'est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine ; que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

➤ **L'évaluation** : Un livret de la scolarité obligatoire remplacera le livret personnel de compétences. Il évaluera le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun suivant quatre échelons :

- 1- Maîtrise insuffisante
- 2 - Maîtrise fragile
- 3 - Maîtrise satisfaisante
- 4 - Très bonne maîtrise

Un bulletin trimestriel ou semestriel avec ou sans notes, suivant les choix des équipes pédagogiques, sera remis aux parents régulièrement.

L'évaluation positive est encouragée pour valoriser les progrès (les élèves peuvent par exemple avoir la possibilité de rattraper des points).

➤ **Le DNB, Diplôme National du Brevet** comportera deux parties :

- L'équipe pédagogique évaluera le niveau de maîtrise de chacune des quatre composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun (un nombre de points sera ensuite attribué pour chaque échelon (**10/25/40 ou 50 points**)).

- **Trois épreuves obligatoires** : une épreuve orale portant sur l'un des projets menés par le candidat dans le cadre d'un EPI ; une épreuve écrite portant sur les programmes de français, histoire géographie et EMC ; une épreuve écrite portant sur les programmes de mathématiques, physique chimie, SVT et technologie. Les épreuves sont notées sur 100.

Le DNB est décerné aux candidats ayant obtenu **350 points** (mention AB 420 points ; mention bien 490 points ; mention très bien 560 points). Sur un total maximum de points possibles de 700 (400 pour la maîtrise du Socle commun et 300 pour les épreuves terminales).

L'enseignement complémentaire de latin pourra rapporter 10 à 20 points supplémentaires de bonus.

❖ L'organisation des enseignements

A compter du 1er septembre 2016, les cycles sont ainsi répartis :

- Le cycle 1 regroupe les trois niveaux de l'école maternelle
- Le cycle 2 (CP, CE1, CE2), constitue le cycle des apprentissages fondamentaux
- Le cycle 3 cycle de consolidation, réunit le CM 1, le CM2 et la classe de 6^e
- Le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de 5^{ème}, de 4^{ème} et de 3^{ème}

➤ Volumes horaires des enseignements obligatoires

Niveau sixième (cycle 3)

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Éducation physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire-géographie	
Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total **	23 + 3 heures ***

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

*** Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.

Niveaux 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} (cycle 4)

Enseignements	Horaires hebdomadaires		
	cinquième	quatrième	troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques * (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire-Géographie	3 heures	3 heures	3,5 heures
Enseignement moral et civique			
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total **	22 + 4 heures par niveau ***		

* Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

** S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.

*** Ces 4 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires).

➤ **Mise en œuvre de l'accompagnement pédagogique**

L'accompagnement personnalisé concernera les élèves de tous les niveaux.

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent contribuer à l'accompagnement personnalisé. Il est destiné à soutenir la capacité des élèves à apprendre et à progresser, notamment dans leur travail personnel, à améliorer leurs compétences et à contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle.

4/5 En classe de sixième, les 3 heures d'accompagnement personnalisé ont pour objectif de faciliter la transition entre l'école et le collège, en rendant explicites les attendus du travail scolaire dans les différentes disciplines enseignées au collège et en conduisant tous les élèves à les maîtriser.

Au cycle 4, les élèves bénéficieront d'une heure à deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Il doit favoriser, en classe de troisième, la construction de l'autonomie, dans la perspective de la poursuite d'études au lycée.

➤ **Mise en place des EPI**

Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires concernent les élèves du cycle 4. Ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.)

Chaque enseignement pratique interdisciplinaire portera sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société.

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent participer aux enseignements pratiques interdisciplinaires, ils contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours avenir (orientation, monde professionnel).

Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont aussi l'occasion privilégiée de mettre en pratique les langues vivantes étudiées ainsi que les outils numériques.

II. Choix et orientations pédagogiques du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

❖ Nous travaillons déjà cette année sur l'accompagnement personnalisé à tous les niveaux de classe et sur des projets interdisciplinaires comme la Web radio, la mini-entreprise ou l'histoire des arts. La différence interviendra au niveau de l'organisation puisque dorénavant, l'accompagnement personnalisé et les EPI doivent se dérouler sur le temps des cours de chaque discipline.

Chaque établissement dispose d'une marge horaire d'autonomie pour mettre en place une politique éducative locale respectant le cadre national.

Nous venons de terminer la préparation de la rentrée 2016 en déterminant **les premières orientations éducatives suivantes**, présentées lors du dernier Conseil d'administration :

➤ Pour chaque classe du collège, en mathématiques et en Français, il y aura un cours dédoublé (demi-classe)

➤ Toutes les classes de sixième auront les cours de sciences (technologie SVT et physique chimie) en groupe à effectif allégé.

➤ Chaque professeur principal bénéficiera d'heures complémentaires pour le suivi individualisé de ses élèves (en plus des 10 h réglementaires de vie de classe)

- L'anglais pourra disposer d'une heure pour dédoubler un cours dans chaque classe d'un même niveau (à déterminer).
- L'Espagnol ou l'Allemand seront proposés à chaque élève, en langue vivante 2, à partir de la cinquième.
- Les groupes bi-langues déjà constitués vont pouvoir se poursuivre sur les 3 prochaines années
- Nous maintenons une option Latin pour les élèves volontaires à partir de la 5^{ème} : 1 h en classe de 5^{ème} pour une découverte de la langue et de la culture latines et pour approfondir ce domaine d'étude, 2h seront proposées en 4^{ème} et en 3^{ème} (bonus de 10 ou 20 points possibles au DNB).

Une sensibilisation aux langues et cultures de l'Antiquité sera dispensée à tous les élèves de 6^{ème} (français ; histoire ; professeurs principaux)

❖ Autres actions en cours d'élaboration et de réalisation

- Nous étudions la possibilité d'organiser des études encadrées
- Nous continuerons de mener des projets tels que les voyages à l'international, si possible chaque année, et au moins dans les trois pays dont les langues sont étudiées ; des voyages et sorties pédagogiques en France ; des projets pédagogiques spécifiques ; des clubs d'accompagnement éducatif sur la pause méridienne ; le sport associatif avec l'UNSS ; le Conseil de vie collégienne...etc

➤ Nous développons les usages du numérique dans la pédagogie
Notre collège fait partie de l'expérimentation « Campus numérique ». Cette plateforme, comportant des manuels scolaires numériques à disposition, vise à développer des fonctionnalités pédagogiques à destination des professeurs et des élèves.

Nous avons répondu à l'appel à projet "collèges numériques et innovation pédagogique" du Ministère de l'éducation nationale. Ce projet vise à doter les établissements de tablettes numériques trois années consécutives. Cette dotation prendra la forme de classes mobiles qui pourront être utilisées par les professeurs de différentes disciplines.

Enfin, nous sommes intégrés à un appel à projet de recherche - E-Fran - en partenariat avec un laboratoire du CNRS, un laboratoire de l'université Paris Dauphine, le Conseil Départemental du Loiret, le ministère de l'Education Nationale et l'éditeur le Livre scolaire. Il s'agit de développer un outil numérique qui permettra un soutien scolaire de l'élève à travers une aide individualisée et progressive, en maths et en français.

Je vous rappelle que vous pouvez suivre l'actualité du collège sur notre site internet :

<http://clq-anthonioz-les-bordes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef d'Etablissement
Laurent Foussereau

